

DEPARTEMENT

HERAULT

Date : 04-12-2025

Numéro : 2024-12-04/05

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST
34400

Séance du 4 décembre 2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq

et le 04 décembre

à dix-huit heures quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves QUESADA, maire.

Présents : M.M : QUESADA Yves, AJASSE Laurent, DELLAC Corinne, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, GEYNET Patrick, LEGRAND Yannick, MANSE Jean-Luc, MAY Carine, NOYE Michel, SABATIER Cathy, OLIVER Sandrine, OLIVIER Véronique, PERRIER Jérôme, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Joëlle, TOSCANO Florence

Procurations : M. TAURELLE Vincent à M. QUESADA Yves, M. LA BELLA Michel à M. NOYE Michel, Mme ROUS Claudie à Mme OLIVIER Véronique

Absents : M. BERTELOOT Georges, Mme BERNY Hélène,

Secrétaire de séance : Mme OLIVIER Véronique

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date de la convocation
10/11/2025

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG 34

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Saint-Just adhère au service de médecine préventive du Centre de gestion de l'Hérault (CDG 34), conformément aux obligations fixées par les articles L. 812-3 et L. 452-47 du Code général de la fonction publique.

Ce service assure notamment le suivi médical des agents communaux, la réalisation des visites obligatoires, la prévention des risques professionnels et l'accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre des actions de prévention.

Le CDG 34 propose le renouvellement de la convention d'adhésion pour la période 2026-2028. Ce renouvellement a pour objet de fixer les modalités d'intervention du service de médecine préventive ainsi que les conditions financières applicables à la commune pendant cette période.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

- **D'approuver le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de l'Hérault pour la période 2026-2028**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA

